



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles

1581

06 AOUT 2026

INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES EN GÉNIE RURAL, EAUX ET FORÊTS (INRGREF)

CONSULTATION N° 92/2026

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DE LA PÉPINIÈRE EXPÉRIMENTALE



TERMES DE RÉFÉRENCE

Article 01. Contexte général

L'Institut national de recherches en génie rural, eaux et forêts (INRGREF) dispose d'une pépinière destinée à la production de plants forestiers, semi-forestiers ainsi qu'aux activités d'expérimentation liées à la recherche.

Dans le cadre du renforcement de ses capacités de production et de recherche appliquée en foresterie et en restauration des écosystèmes, l'INRGREF envisage la réalisation des travaux de réaménagement partiel de sa pépinière expérimentale.

Cette opération vise à améliorer les infrastructures existantes, optimiser les conditions de production des plants et renforcer les capacités expérimentales de la pépinière conformément aux standards techniques modernes de production végétale.

Article 02. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la sélection d'une entreprise spécialisée pour la réalisation des travaux de réaménagement partiel de la pépinière forestière de l'INRGREF.

Les prestations comprennent notamment :

***Les travaux de démolition et l'enlèvement des éléments de deux structures métalliques traditionnelles existantes construits à l'aide de (cornières, fil de fer, grillage, filet d'ombrage).

***Les travaux d'installation des nouvelles structures incluant :

- Les travaux d'implantation des bases d'ancrage pour deux **02** nouvelles structures de serres.

-Les travaux et fournitures de montage et d'assemblage de deux **02** nouvelles Structures modernes (structures en type serre pied droit avec tous composants nécessaires).



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



- Les travaux d'installation des portes d'accès.
- Les travaux et fournitures de clôture des nouvelles structures installées.
- Les travaux et fournitures de pose de nouveau filet d'ombrage.
- Les travaux et fournitures des systèmes de manutention à manivelle latérale.
- Les travaux et fournitures de zone à abris.

La prestation est structurée en **deux (02) lots indissociables**, exécutés de manière coordonnée par le prestataire.

Article 03. Objectif de la consultation

La consultation poursuit les objectifs suivants :

Objectifs généraux :

La mission vise à :

- Réaménager les deux 02 aires d'élevage des plants au sein de la pépinière expérimentale de l'INRGREF en cherchant à convertir les deux 02 structures métalliques bricolées traditionnellement en autres de type serre en métal galvanisé.
- Moderniser partiellement la pépinière afin d'améliorer la qualité et la capacité de production des plants forestiers destinés aux programmes de recherche, de conservation et de reboisement.

Objectifs spécifiques

- Réorganiser les espaces de production.
- Améliorer les conditions de croissance des plants.
- Optimiser la gestion en matériel végétal.
- Renforcer les infrastructures de protection contre les aléas climatiques.
- Faciliter les opérations des protocoles d'expérimentation.
- Améliorer les conditions de travail et de déplacement au sein de la pépinière.



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



Article 04. Localisation de livraison des fournitures/des travaux

Les travaux seront réalisés au sein de la pépinière forestière située au département Forêts de l'INRGREF à l'adresse suivante : **Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts. Rue HEDI El Karray-El Menzah IV 1004 Tunis.**

Article 05. Conditions requises pour soumissionner

Est admise à soumissionner à cette consultation toute entreprise résidente en Tunisie qualifiée dans la nature des prestations objet de la présente consultation.

1- Composition de l'offre :

La proposition devra comporter une offre technique et une offre financière, séparées.

***L'offre technique comportera les documents suivants :

- Le présent énoncé de la consultation contenant dans toutes les pages la mention « lu et approuvé », signé, portant le cachet.
- Planning détaillé d'exécution.
- Fiche de spécifications techniques (annexe B) dûment remplie, signée et portant le cachet du soumissionnaire.
- La documentation technique relative aux différentes fournitures proposées dans l'offre (fiches techniques, certificat d'origine).

***L'offre financière comportera les documents suivants :

- L'acte de soumission (annexe A) dûment rempli, portant la signature et le cachet du soumissionnaire.
- Le bordereau des prix (annexe C) dûment rempli, portant la signature et le cachet du soumissionnaire.

Le soumissionnaire doit également fournir les pièces administratives suivantes :

- Un extrait récent du RNE de la société (extrait datant de moins de 3 mois de la date limite de soumission des offres).
- Une copie de la patente de la société.
- La déclaration sur l'honneur de non-faillite selon le modèle figurant en (Annexe D).



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



2- Remise de l'offre

– Les soumissionnaires doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal, par lettre recommandée avec accusé de réception, ou les remettre directement au bureau d'ordre de l'INRGREF (Institut national de recherches en génie rural, eaux et forêts) contre décharge, à l'adresse suivante :

**Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts. Rue HEDI El Karray El
Menzah IV 1004, BP n° 10 Ariana TUNISIE.**

– La date limite de réception des offres est le **28/08/2026** L'enveloppe extérieure doit mentionner la notation suivante :

(À ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation)

Consultation n° 92/2026 Relative à « Réaménagement partiel de la pépinière expérimentale » ; lancée par l'INRGREF (Institut national de recherches en génie rural, eaux et forêts).

– Les offres parvenues après la date mentionnée ne seront pas prises en considération. La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera rejetée.

– Toutes les offres doivent être transmises en version originale, dûment signées, portant le cachet sur les pages indiquées.

*****Elle sera rejetée toute offre :**

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre/bureau de poste faisant foi).

- Non fermée.

- L'identité du soumissionnaire mentionnée sur l'enveloppe extérieure de l'offre.

- Ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.

3- Validité de l'offre

Le soumissionnaire devra poser une offre valable pour une période continue de (60) jours ouvrables à compter du jour suivant la date limite de réception des offres. Une offre valable



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles

pour une période plus courte sera écartée pour non-conformité aux conditions de participation.

Article 06. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées selon les étapes suivantes :

Étape 1 : Vérification administrative

Conformité des pièces exigées.

Étape 2 : Évaluation technique

- Conformité technique de fournitures.
- Méthodologie, plannings proposés.
- Références du soumissionnaire.
- Délai d'exécution.

Étape 3 : Évaluation financière

Classement des offres techniquement conformes selon le montant total hors/avec taxes.

L'attribution sera proposée au soumissionnaire présentant l'offre techniquement conforme économiquement la plus avantageuse.

Article 07. Visite du site

Une visite obligatoire du site de la pépinière forestière de l'INRGREF devra être effectuée avant le dépôt des offres afin de permettre aux soumissionnaires de prendre connaissance des contraintes techniques et logistiques, des conditions réelles liées à l'exécution des travaux.

Article 08. Obligation portée à la responsabilité du soumissionnaire

Le soumissionnaire devra être retenu à :

- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien l'ensemble des prestations quelle que soit leur nature et reconnait avoir suppléé par les reconnaissances professionnelles de sa spécialité aux détails qui pourraient être mis dans les présentes exigences techniques.





INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



- Ne pas arguer d'ignorance quelconque à ce sujet pour prétendre à des suppléments des prix ou à une prolongation de délais.
- Assurer la fourniture, le transport et l'installation de tous les équipements en répondant intégralement aux exigences techniques détaillées ci-après ainsi qu'à tous les détails techniques en relation aux matériaux en termes de conformité aux normes en vigueur.
- Fournir les représentants technico-commerciaux et la main-d'œuvre qualifiée nécessaire.
- Respecter les règles de sécurité applicables aux normes sur le chantier.
- Protéger et garder la fourniture durant la période de déroulement des travaux.
- Remettre les lieux en parfait état après intervention.
- Assurer la mise en service complète des installations.
- Exécuter les travaux sous suivi et contrôle d'un représentant de la part de l'institut afin d'évaluer l'état d'avancement et la qualité, prendre ce qui est nécessaire en cas de retard ou de non-conformité aux normes.

Article 9. Lieux de livraison, déroulement des travaux

- Le soumissionnaire doit obligatoirement procéder à la livraison et à l'installation des équipements à l'emplacement localisé à : **l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts. Rue HEDI El Karray-El Menzah IV 1004 Tunis.**
- Toutes fournitures, accessoires seront arrivées à l'emplacement indiqué en bon état.
- Tous les frais de livraison, de transport, de déplacement sont à la charge du fournisseur qui s'y oblige.
- Le soumissionnaire doit informer L'INRGREF au préalable avant de faire toute livraison ou disposition de fournitures afin de désigner un représentant pour amener la réception.
- Une vérification des fournitures aura lieu au moment de livraison, alors que celles défectueuses seront refusées et remplacées à la propre charge du soumissionnaire dans un délai convenu.
- La remise des fournitures objet de refus et de remplacement doit se réaliser par un accord convenable entre les deux parties.



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



Article 10. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est fixé à trente (30) jours calendaires, y compris les jours fériés, jours de congé, à compter de la date indiquée à l'ordre de service délivré par l'administration annonçant et autorisant le démarrage des travaux.

Aussitôt après la notification du marché et avant le démarrage, le soumissionnaire doit établir et soumettre à l'approbation de l'INRGREF les plans d'exécution. Au cours de la mission, seul le dossier d'exécution notifié par ordre de service avec la mention « bon pour exécution » fera foi.

Article 11. Délai de garantie

- La durée de la garantie contractuelle est fixée à 12 mois à compter de la date de réception provisoire.
- Ces garanties devront porter sur (matériel fourni, main-d'œuvre, logistique).
- Tous les frais liés à cette garantie seront portés à la charge du soumissionnaire.
- Pendant cette période, le soumissionnaire est tenu à l'obligation de parfait achèvement, d'intervenir et de réaliser toutes réparations nécessaires pour remédier à tout défaut signalé par l'INRGREF.
- Tous les matériels mis en place seront réputés neufs, de caractéristiques conformes aux prescriptions du présent document.

Article 12. Prospection technique des fournitures/travaux

Les prestations comprennent notamment les opérations suivantes :



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



Lot 01 : Travaux de démolition et enlèvement total des structures métalliques existantes

N°	Désignation	Caractéristiques d'existants
01	Superficies et dimensions	*02 Aires contenant 02 structures ombrières bricolées à la traditionnelle. *Aires voisines, identiques. * Aire 01 : superficie de 200 m². (Longueur 20m*largeur 10m). longueur 20 m × largeur 10 de 200 m². (Longueur 20m*largeur 10m).
02	Composants	- Piquets : nombre de 50 ; type de cornière en métal. Dimensions : 2 m × 40 mm × 3 mm. - Traverses de type cornière métallique de dimensions : 130 m × 40 mm × 3 mm. Quadrillage à fil de fer de dimensions de 1500 m × 4 mm. - Filet d'ombrage de superficie 400 m² répartis à 200 m² en Aire 01 ; 200 m² en Aire 02.

Lot 02 : Installation de nouvelles serres :

N°	Désignation	Caractéristiques demandées	Caractéristiques proposées par le soumissionnaire
01	Implantation des bases d'ancrage	- Bases tracées et creusées à sol, en plot de béton armé. - Nombre total de 40 réparties à 20 en serre 01 ; 20 en serre 02. - Dimensions : 40*40*50 cm - Densité du béton : 250 kg/m³.	
02	Montage et assemblage des nouvelles structures	Potos : - Nombre : 40 potos répartis à 20 en serre 01 ; 20 en serre 02. - Sens et alignement : (5 × 4) dont 05 lignes selon la longueur ; 04 lignes selon la largeur. - Équidistance de 5 × 3,33 m.	



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



		- Type : tube circulaire en acier non soudé, galvanisé. - Dimensions du tube : 4 m × 60 mm × 1,5 mm. Arceaux : - Nombre : 32 arceaux - Répartition : répartis respectivement à 16 en serre 01 ; 16 en serre 02. - Sens et alignement : 04 lignes selon le sens de la longueur d'aire ; chaque ligne a 04 arceaux. - Type : tube circulaire en acier non soudé, galvanisé. - Dimensions du tube : 4 m × 60 mm × 1,5 mm. - Fixation et liaison par système mécanique sans aucune soudure. - Type : système mécanique adopté sans aucune soudure, en acier galvanisé.	
03	Installation de portes d'accès	- Nombre de 02 portes. - Répartition : 01 porte pour serre S01, 01 porte pour serre S02. - 02 portes coulissantes La moitié supérieure en acier galvanisé chargé, la moitié inférieure en acier déployé galvanisé. Dimensions : 02m*1.5m*02mm.	



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche-Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



04	Clôtures	- Clôture complète des périmètres de deux nouvelles structures. - Périmètre : 250 m linéaires. - Type : grillage métallique galvanisé à torsion simple à maillon en losange 7*7 cm. - Dimensions : 0,2 m de hauteur * 250 m de longueur * 2 mm d'épaisseur de fil.	
05	Pose de filet d'ombrage	- 600 m² répartis respectivement à 320 m² pour Serre 01 ; 280 m² pour Serre 02. - Filet ombrière à taux de protection de 50-60 %.	
06	Installation de système d'enroulement latéral à manivelle	- 04 systèmes à manivelle pour monter et démonter la voile à - Bâche en 04 côtés des serres. - Les côtés sont en 02 en position opposée en serre S01 ; 02 côtés en position opposée en serre S02. - Chaque côté a 10 m de longueur.	
07	Zone a abris	- 40m² abritée par bâche plastique agricole 180 microns ; anti rayonnement ultraviolet (UV).	

Article 13. Exigences en normes

L'ensemble de fournitures proposées devra être :

- Neufs.
- Conforme aux normes techniques en vigueur.
- Résistant aux conditions climatiques et à la corrosion.
- Conçu pour une utilisation intensive en pépinière.
- Les matériaux métalliques devront être en acier de construction pour usage structurel à tolérance dimensionnelle conforme aux normes **EN, ISO** et à résistance mécanique adaptée aux charges de vent et d'exploitation des serres.
- L'acier doit être formé à froid, galvanisé à chaud ou bénéficier d'une protection anticorrosion équivalente conformément à la norme suivante ou équivalente **EN 1029**.



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



– La galvanisation devra être réalisée par immersion à chaud après fabrication, avec une couche de zinc d'une épaisseur minimale moyenne de **70 microns** assurant une protection durable contre la corrosion en milieu agricole ; conformément au moins à l'une de ces normes de galvanisation : **Z275, EN 10346, ISO 1461, ASTM A123/A123M, ASTM A500.**

Article 14. Coordination et évaluation

- Une coordination doit avoir lieu entre un représentant de la part de l'institut et un représentant de la part du soumissionnaire afin de garantir que les fournitures et les travaux soient en tout respect selon les délais et les normes exigés.
- À la fin de chaque étape du planning proposé par le soumissionnaire, un compte rendu ou procès-verbal de réunion conjointe sera établi et soumis à l'administration de l'INRGREF.

Article 15. Réception des travaux/fournitures

- Une fois les travaux arrivés à l'achèvement déclaré par le soumissionnaire, il y aura une réception en deux 02 phases :

*****Réception provisoire**

- La réception provisoire aura lieu après l'achèvement de tous les travaux pris en charge tout en vérifiant minutieusement la conformité des spécifications requises en termes de fournitures et travaux.
- Toute défaillance ou non-conformité sera citée et détaillée dans un procès-verbal signé entre les deux parties.
- Lors de cet acte, le soumissionnaire atteste leur responsabilité complète et s'engage à rattraper les défaillances conformément aux exigences et normes en vigueur.

*****Réception définitive**

- La réception définitive aura lieu à la fin d'une période fixée à 12 mois à compter de la date de signature du procès-verbal de la réception provisoire.
- L'INRGREF : Consiste à vérifier l'exactitude et la faisabilité des engagements du soumissionnaire.
- Si les services font l'objet de satisfaction, un procès-verbal de réception définitive sera établi entre les deux parties contractantes.

Article 16. Cautionnement

- Avant le déroulement de la réception provisoire, le soumissionnaire doit présenter et mettre à la disposition de l'administration un cautionnement définitif contenant un montant



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



provisoire fixé à l'équivalent de 3 % du montant total de soumission proposé par lui-même dans son offre financière.

– Ce montant ne sera récupérable par ce dernier qu'à la fin de la réception définitive.

Article 17. Modalité de paiement

– Après l'établissement du procès-verbal de la réception provisoire entre les deux parties contractantes, et après que le soumissionnaire pose les pièces administratives, l'autorisation devra se donner pour les procédures de paiement.

– Le paiement sera fait par versement en compte bancaire au numéro du RIB signalé en annexe d'acte de soumission pour 100 % du montant total objet du contrat entre les deux parties.

Article 18. Règlement des litiges

– En cas de litiges, une solution à l'amiable sera recherchée, si cela s'avère impossible, un recours sera intenté devant les tribunaux tunisiens.

– Le prestataire de services reste tenu de respecter pleinement le cadre juridique régissant les marchés publics, notamment en ce qui concerne les conditions administratives et techniques générales applicables conformément aux dispositions de la présente consultation.

Fait à, Le.....

Fait à Tunis ; le

(Mention Lue et approuvé manuscrite)

Directeur General

Signature et cachet du soumissionnaire

Institut National de Recherches en Génie Rural,

Eaux et Forêts (INRGREF)

Chargée De La Direction
De L'Institut National De Recherches
En Genie Rural, Eaux Et Forets
Signature : Sihem Jebari



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



Annexe (A). ACTE DE SOUMISSION

Je soussigné(e)

(Nom, Prénom)

Faisant élection de domicile à

.....

Et agissant en qualité de.....

De la société (le cas échéant) dont le siège social est à.....

.....(Raison sociale et type de société :
anonyme, à responsabilité limitée, etc.).

Inscrite au Registre national des entreprises de
..... le.....

Sous le numéro.....

1- Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant dans les Termes de références de cette consultation N° 92/2026, lancée par l'INRGREF et relative à la soumission de réaménagement partiel de la micro-pépinière expérimentale, je me sou mets et m'engage à exécuter les prestations objet de cette mission, conformément aux règles de l'art et aux Termes de référence pour le montant total en hors taxes de :

..... (En chiffres)

(En toutes lettres)

Soit, en toutes taxes comprises :

.....

Que j'ai établi moi-même.

2- Je m'engage à me conformer aux termes du Contrat dès son entrée en vigueur et à achever la mission dans le délai fixé par ledit Contrat.

3- L'INRGREF se libérera des sommes qui me sont dues pour l'exécution du contrat, pour prestations exécutées, par virement au compte n°

.....ouvert à l'agence de
.....



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



4- J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit de la consultation ou de la mise en régie à mes torts exclusifs, ou torts exclusifs de la Société pour laquelle j'interviens (le cas échéant), que je (la Société pour laquelle j'interviens) ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.

5- J'ai pris note que l'INRGREF peut ne pas justifier son choix et que je ne peux, de ce fait, élever aucune réclamation.

Fait à

Le.....

Lu et accepté par le soumissionnaire

Signature

(Et cachet le cas échéant)



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



(Annexe B). Fiche de spécifications techniques

Lot 01 : Travaux de démolition et enlèvement total des structures métalliques existantes :

N°	Désignation	Caractéristiques d'existants
01	Superficies et dimensions	*02 Aires contenant 02 structures ombrières bricolées à la traditionnelle. *Aires voisines, identiques. * Aire 01 : superficie de 200 m². (Longueur 20m*largeur 10m). - longueur 20 m × largeur 10 de 200 m². (Longueur 20m*largeur 10m).
02	Composants	- Piquets : nombre de 50 ; type de cornière en métal. - Dimensions : 2 m × 40 mm × 3 mm. - Traverses de type cornière métallique de dimensions : 130 m × 40 mm × 3 mm. - Quadrillage à fil de fer de dimensions de 1500 m × 4 mm. - Filet d'ombrage de superficie 400 m² répartis à 200 m² en Aire 01 ; 200 m² en Aire 02.

Lot 02 : Installation de nouvelles serres :

N°	Désignation	Caractéristiques demandées	Caractéristiques proposées par le soumissionnaire
01	Implantation des bases d'ancrage	- Bases tracées et creusées à sol, en plot de béton armé. - Nombre total de 40 réparties à 20 en serre 01 ; 20 en serre 02. - Dimensions : 40*40*50 cm - Densité du béton : 250 kg/m³.	



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



02	Montage et assemblage des nouvelles structures	Potos : - Nombre : 40 potos répartis à 20 en serre 01 ; 20 en serre 02. - Sens et alignement : (5 × 4) dont 05 lignes selon la longueur ; 04 lignes selon la largeur. - Équidistance de 5 × 3,33 m. - Type : tube circulaire en acier non soudé, galvanisé. - Dimensions du tube : 4 m × 60 mm × 1,5 mm. Arceaux : - Nombre : 32 arceaux - Répartition : répartis respectivement à 16 en serre 01 ; 16 en serre 02. - Sens et alignement : 04 lignes selon le sens de la longueur d'aire ; chaque ligne a 04 arceaux. - Type : tube circulaire en acier non soudé, galvanisé. - Dimensions du tube : 4 m × 60 mm × 1,5 mm. - Fixation et liaison par système mécanique sans aucune soudure. - Type : système mécanique adopté sans aucune soudure, en acier galvanisé.	
03	Installation de portes d'accès	- Nombre de 02 portes. - Répartition : 01 porte pour serre S01, 01 porte pour serre S02. - 02 portes coulissantes La moitié supérieure en acier galvanisé chargé, la moitié inférieure en acier déployé galvanisé.	



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



		Dimensions : 02m*1.5m*02mm.	
04	Clôtures	- Clôture complète des périmètres de deux nouvelles structures. - Périmètre : 250 m linéaires. - Type : grillage métallique galvanisé à torsion simple à maillon en losange 7*7 cm. - Dimensions : 0,2 m de hauteur * 250 m de longueur * 2 mm d'épaisseur de fil.	
05	Pose de filet d'ombrage	- 600 m² répartis respectivement à 320 m² pour Serre 01 ; 280 m² pour Serre 02. - Filet ombrière à taux de protection de 50-60 %.	
06	Installation de système d'enroulement latéral à manivelle	- 04 systèmes à manivelle pour monter et démonter la voile à - Bâche en 04 côtés des serres. - Les côtés sont en 02 en position opposée en serre S01 ; 02 côtés en position opposée en serre S02. - Chaque côté a 10 m de longueur.	
07	Zone a abris	-40m2 abritée par bâche plastique agricole 180 microns ; anti rayonnement ultraviolet (UV).	



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



(Annexe C). Bordereau des Prix

N°	Désignation	Unité	Quantité	PU HT (DT)	Total HT (DT)
01	Démolition et enlèvement total des structures métalliques existantes		400m2		
02	Montage et assemblage de nouvelles structures de serres	Bases d'ancrage	40		
		Poteaux	40		
		Arceaux	32		
		Système de fixation	400m2		
03	Installation de portes d'accès	02 portes coulissantes La moitié supérieure en acier galvanisé chargé, la moitié inférieure en acier déployé galvanisé. Dimensions : 02m*1.5m*02mm.	02		
04	Clôtures	-Grillage métallique galvanisé à torsion simple ; à maillon losange 7 × 7cm. -Dimensions : 02m×250m×02mm.	250m2		



INRGREF

المعهد الوطني للبحوث في الهندسة الريفية، المياه والغابات
Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts

République Tunisienne

Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles



05	Pose de filet d'ombrage	Filet d'ombrage a 50%.	400m2		
06	Installation de système d'enroulement latéral à manivelle	04 Systèmes	04		
07	Zone a abris	01 m2 d'abris	40		
Total HT					
Taxes					
Total TTC					

Arrêter le présent bordereau en HT/TTC a la somme de

(En toutes lettres).

Signature et Cachet